[Traduction]

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions. La première vient de personnes de ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon qui protestent contre les propositions gouvernementales de modification de la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, car elles entraîneront une augmentation des prix pour les consommateurs canadiens et feront que certains Canadiens ne pourront plus acheter les médicaments qui leur sont nécessaires. Les pétitionnaires estiment que les propositions du gouvernement fédéral entraîneront une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des gouvernements provinciaux et qu'elles ne sont en fait qu'un autre exemple des concessions que le gouvernement fait aux Américains, aux dépens des Canadiens, pour faciliter les négociations sur le libre-échange. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de rejeter ces propositions qui feraient augmenter le prix des médicaments.

• (1130)

## LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE—L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): J'ai une autre pétition, monsieur le Président, émanant d'habitants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui affirment que la National Association of Japanese Canadians est la seule organisation nationale élue de Canadiens d'origine japonaise qui a des représentants dans 15 centres répartis dans tout notre pays. Ils nous rappellent que cette association a tenu des réunions publiques en vue d'obtenir réparation pour les expropriations et les déplacements de Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, que cette organisation a eu recours à un questionnaire national pour obtenir des conseils à la base sur cette question et qu'elle a adopté une position. Les pétitionnaires exhortent maintenant le Parlement du Canada à se conduire honorablement envers les citoyens canadiens d'origine japonaise en entamant immédiatement des négociations avec la National Association of Japanese Canadians.

[Français]

### COMITÉ DE SÉLECTION

#### ADOPTION DU 11E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

adopté. Que le 11e rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui soit

(La motion est adoptée.)

Motions

[Traduction]

#### LA RADIODIFFUSION

RENVOI DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE— AUTORISATION DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai trois motions dont nous avons discuté avec les autres partis. Vous constaterez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour les proposer et les lire immédiatement. Par conséquent, je propose:

Que le document intitulé Rapport du groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, déposé plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé au Comité permanent des communications et de la culture pour étude;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que le Comité fasse rapport de ses constatations et recommandations sur toutes les questions liées à l'élaboration d'une politique de la radiodiffusion au plus tard le 15 avril 1987.

(La motion est adoptée.)

### AFFAIRES EXTÉRIEURES ET COMMERCE INTERNATIONAL

AUTORISATION DE VOYAGER ACCORDÉE AU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international soit autorisé à se rendre à Washington et à New York, les 3, 4 et 5 février 1987, afin d'étudier la question de l'aide multilatérale au développement, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

# FINANCES ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

AUTORISATION DE VOYAGER ACCORDÉE AU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des finances et des questions économiques soit autorisé à se rendre à New York du 10 au 12 février 1987 afin de visiter et d'étudier des centres bancaires internationaux, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je tiens à dire à la Chambre que nous venons d'adopter trois motions proposées par le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Il fait bien son travail à la Chambre et je veux simplement m'assurer que nous nous rendons compte que, sauf erreur, c'est la première fois au cours de la présente session que le secrétaire parlementaire propose de telles motions.